

## "REPRISE D'ENTREPRISE PAR LES SALARIÉS EN COOPERATIVE"

Actions Innovantes Transnationales  
2009 - 2010

---

### **TRANSMETTRE ET REPREDRE UNE ENTREPRISE EN COOPERATIVE : UN ENJEU POLITIQUE EUROPEEN**

Le projet Reprise d'Entreprise par les Salariés en Coopérative" tant dans son approche transnationale que nationale, s'inscrit dans une démarche initiée en 1994 par l'Union Européenne, visant à soutenir et à promouvoir la transmission des petites et moyennes entreprises.

Consolider et renforcer le tissu les PME reste une des priorités du programme de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : assurer leur pérennité à travers la transmission en est un des axes. Toutefois les travaux des groupes d'experts chargés du suivi de la mise en œuvre signalent des progrès encore insuffisants.

On estime qu'un tiers des chefs d'entreprise de l'Union européenne partira en retraite dans les dix prochaines années : 690 000 PME et 2,8 millions d'emplois seront concernés chaque année.

Par ailleurs, les PME subissent également les effets de la crise économique actuelle, la concurrence croissante des pays émergents. Les entreprises sous-traitantes de grandes entreprises ou de groupes multinationaux sont menacées par la délocalisation de leurs principaux clients.

Il est donc essentiel pour les Etats de l'Union Européenne de créer les conditions pour favoriser les transmissions d'entreprises risquant de rester sans repreneur, mais aussi freiner la mise en faillite et la fermeture définitive de celles présentant encore un potentiel économique et humain.

Les politiques de soutien aux transmissions doivent faciliter les modifications de situation juridique, améliorer le financement des transmissions, assurer la sensibilisation des acteurs et en premier lieu, les cédants et les repreneurs potentiels.

## En France, la transmission et la reprise en Scop : une priorité

La promotion du statut Scop ne doit pas concerner uniquement la création d'entreprise : la sauvegarde du tissu économique, des savoirs faire, des emplois, la finalité humaine du modèle Scop font de la transmission et de la reprise d'entreprise une priorité de développement.

En 2006, la Commission Européenne a mis l'accent sur la nécessité pour les Etats membres d'accorder une attention politique plus soutenue aux transmissions, notant que plus que la création, les transmissions pérennisent l'esprit d'entreprise et offrent un grand potentiel de croissance et d'emploi. A cet effet, elle invite les Etats membres à se demander si pour toute mesure de soutien à la création d'entreprise, la même initiative ne pourrait pas aussi s'appliquer aux transmissions.

La contribution de la CGSCOP aux EGI va dans bien ce sens.

## Promouvoir la transmission et la reprise en Scop

Toutefois, même si les expériences de reprises réussies font de plus en plus l'objet de médiatisation, les modalités de la RES en Scop, particulièrement le montage financier, restent encore peu connus et compris.

C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre l'activité de promotion, tout particulièrement par des mesures de sensibilisation des principaux acteurs, cédants et salariés co-entrepreneurs potentiels, mais aussi par une démarche d'information plus approfondie des professionnels conseils d'entreprise et des intermédiaires de la cession.

## LES OBJECTIFS DU PROJET

### Positionner le Réseau des Scop comme référence reconnue des expertises mobilisées en France et en Europe en matière de transmission et de reprise d'entreprise en coopérative

- En capitalisant les expériences et innovations existantes tant en France qu'au niveau européen [identification, analyse, adaptation]
- En apportant une expertise nouvelle, avec une réelle valeur ajoutée
  - aux réseaux d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise
  - aux dispositifs d'emploi destinés à sécuriser les trajectoires professionnelles des salariés.

## LES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

- **l'accompagnement et la formation du Réseau des Scop** à la transmission et reprise d'entreprises en Scop
- **la pérennisation de la Cellule Transnationale** et son ouverture à d'autres partenaires, pour exercer une veille documentaire et de lobbying et pour favoriser le développement de coopération en Europe
- **la valorisation et l'information sur la RES en coopérative**, auprès des cédants, des salariés et de leurs représentants syndicaux ainsi qu'auprès des réseaux partenaires

## LES ACTIVITES DEVELOPPEES AU COURS DU PROJET

### LE POLE D'EXPERTISE POUR LA PROMOTION DE LA RES EN COOPERATIVE

#### Objectifs

- Capitaliser et améliorer les pratiques en matière d'identification d'entreprises susceptibles d'être cédées à leurs salariés
- Améliorer les modes de sensibilisation et de formation des acteurs potentiellement concernés ainsi que des prescripteurs de la cession d'entreprises

#### Production

- Guide pratique de la promotion de la RES en Coopérative

### L'ESPACE DOCUMENTAIRE ET DE VEILLE

#### Objectifs

- Capitaliser les expériences et innovations en France et en Europe
- Recenser les principaux ouvrages et publications concernant la RES.
- Alimenter une fonction de veille politique, juridique et technique

#### Production

- Fonds documentaire
- Analyse comparative

### LE SITE WEB

#### Objectifs

- Accès aux informations et bonnes pratiques
- Servir de support à la diffusion des documents réalisés dans le cadre de l'opération
- Devenir le centre ressources de référence de la RES

#### Production

- Espace collaboratif du projet – réservé aux participants
- Ouverture d'un espace dédié à la RES en Coopérative sur le portail de la CG Scop
- Liens avec les réseaux espagnols et italien partenaires

### LA CELLULE TRANSNATIONALE SUR LA RES EN COOPERATIVE

#### Objectifs

- Découverte et études de solutions développées dans d'autres pays européens pour accompagner la reprise de PME en coopérative
- Identification des éléments juridiques et financiers, de management humain et de stratégie économique transposables au contexte national et mise en évidence des facteurs de transfert et d'adaptation
- Connaissance du cadre de la politique de l'Union Européenne en matière de reprise d'entreprise, de reprise d'entreprises par les salariés

### LA VALORISATION DU MODELE

#### Objectifs

- Renforcer le positionnement, aux niveaux français et européen, de la reprise d'entreprise par les salariés en tant que réponse :
  - à la fermeture et à l'évasion de PME/PMI de taille significative et ayant un véritable potentiel d'emplois de qualité et durables
  - à la fragilisation de leur capital

#### Production

- Communications à travers le réseau coopératif européen
- Accent mis sur la REs en scop dans le cadre de la campagne de communication 2010/11 du réseau Les Scop

### LE RENFORCEMENT DE L'ACTION DU RESEAU EN FAVEUR DE LA REPRISE D'ENTREPRISES EN SCOP

#### Objectifs

- Démultiplier l'information à l'adresse des cédants potentiels
- Identifier les entreprises cessibles pouvant faire l'objet d'une reprise en scop
- Mettre en œuvre une démarche commerciale sur le marché de la cession / reprise des entreprises
- Informer les principaux syndicaux

#### Production

- Kit méthodologique «la démarche pratique de la Reprise en Scop »
- Identifications de réseaux de diffusion de l'information
- Accords de partenariats

## **LA REPRISE EN SCOP : SES ATOUTS SUR LES AUTRES FORMES DE REPRISE**

### **Une offre solide,**

La RES en scop respecte les intérêts des cédants et des salariés repreneurs : l'entreprise est vendue et achetée au juste prix

### **Portée par une équipe de co-entrepreneurs organisée,**

La pérennité du personnel facilite la continuité des relations avec l'environnement de l'entreprise (clients, fournisseurs, banquiers...)

### **Et impliquée autour d'un projet économique redéfini dans la durée,**

Les dirigeants ont la possibilité de gérer à moyen et long terme et donc de réaliser les choix stratégiques les plus favorables pour l'entreprise, même s'ils ne sont pas les plus rentables pour les associés dans l'immédiat

### **Et un plan de financement adapté,**

Le réseau des Scop dispose d'outils financiers spécifiques permettant de mobiliser rapidement les fonds à injecter et des garanties.

### **Qui garantit la volonté des repreneurs de maintenir et de développer l'activité sur le même territoire,**

### **Eliminant d'emblée une des causes qui fragilisent les entreprises : une excessive rémunération du capital au détriment de la survie de l'entreprise,**

Le modèle Scop protège l'entreprise de la prédation et constitue un rempart efficace contre la financiarisation non-réglée de l'économie

### **La continuité dans un nouveau départ,**

La transmission se fait par transformation directe en Scop. L'entreprise conserve ainsi son identité et son histoire

### **La nouvelle scop bénéficie sur la durée de l'appui du Réseau des Scops,**

De la part des Unions régionales, de la Confédération Générale, des autres dirigeants de Scop

## **CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP**

37, rue Jean Leclaire 75017 Paris

Tél : 01 44 85 47 00 / Fax : 01 44 85 47 10

[les-scop@scop.coop](mailto:les-scop@scop.coop)

<http://www.les-scop.coop>